

Les Cahiers des Dix



En relisant les mandements

Léo-Paul Desrosiers, M.S.R.C.

Numéro 14, 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080121ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080121ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Desrosiers, L.-P. (1949). En relisant les mandements. *Les Cahiers des Dix*, (14), 65–86. <https://doi.org/10.7202/1080121ar>

En relisant les mandements

*Par LÉO-PAUL DESROSIERS, M.S.R.C.
et de l'Académie canadienne-française.*

Les mandements d'autrefois nous ont été conservés. Ils reflétaient hier, comme ils le font aujourd'hui, les événements importants de notre histoire. Ils livrent dans bien des cas les opinions du public ou d'une élite et ils ouvrent des échappées de grand intérêt sur les moeurs et les coutumes, sur l'intensité ou la tiédeur du sentiment religieux. Pour toutes ces raisons, ils sont des documents historiques de grande valeur et l'historien a tout profit à les consulter, à y faire des excursions, même rapides et brèves, d'où il reviendra toujours avec un butin qui ne sera pas négligeable. Parfois aussi, ces papiers jaunis fourniront les éléments de curieuses comparaisons entre l'époque ancienne et l'époque moderne.

On sait assez, par exemple, que sous ce que l'on peut appeler l'ancien régime, les fêtes religieuses étaient environ trois fois plus nombreuses qu'aujourd'hui. C'était un abus, disait-on dans le temps; les ouvriers s'absentaient trop souvent de leur travail, la richesse de la nation ne s'augmentait pas comme elle aurait dû, la production était en déficit, l'économie publique en souffrance. Au Canada, la question se posa d'une façon aiguë dans les alentours de l'année 1790, comme en témoigne un mandement de Mgr François Hubert, évêque de Québec, adressé en 1791 aux curés, missionnaires et fidèles de son immense diocèse. Il importe d'en citer de larges extraits : ce modeste écrit paraît avoir excité dans le temps une commotion considérable et comme une espèce de révolution. « Il y a longtemps, y est-il dit . . . que l'on nous a demandé pour la première fois la suppression ou translation d'une partie des Fêtes que nous avons coutume de célébrer dans ce diocèse ». Cette requête

s'appuie en premier lieu sur des motifs économiques. On représente « la longueur de l'hiver en ce pays, dont le froid et les neiges abondantes retardent de six mois des travaux indispensables, la brièveté des saisons propres à la culture de la terre, la nécessité de soutenir et d'encourager les différentes branches d'industrie dont la Province est susceptible . . . la perte du temps, les dépenses excessives . . . ; » d'autre part, il ne faut pas oublier non plus « les désordres sans nombre que les Fêtes en général, et particulièrement les Fêtes patronales des paroisses, entraînent presque toujours avec elles ».

Voilà les doléances qui ont été soumises à l'évêque. Et celui-ci a dû convenir « en gémissant, que ce dernier motif, entr'autres, n'était pas dépourvu de quelque fondement ». Au lieu de consacrer ces fêtes au recueillement, les fidèles se livrent souvent à des occupations légères : « ces jours sont presque partout profanés ou par un travail mercenaire, ou par une oisiveté coupable, ou par des bals, des promenades, des festins, des excès, des scandales de toute espèce ». Malgré les avertissements des curés et des prédicateurs, ces abus se sont multipliés; et alors, « ne semblent-ils pas annoncer que nos solennités, quoique déjà réduites une fois, sont encore trop nombreuses? »

La question est importante et le problème épineux, croit Mgr Hubert. Les fidèles animés d'un véritable esprit de dévotion peuvent trouver dans la suppression des fêtes un sujet de scandale et une alarme pour leur foi; ils perdront l'occasion d'acquérir des mérites ou des grâces; ils gémiront sur la destruction d'une tradition édifiante « qui vous remémore et perpétue parmi vous la vénération des grands mystères de notre rédemption et le culte légitime dont l'Eglise honore les élus de Dieu ». En plus, cette suppression apportera-t-elle « un accroissement bien sensible » au bien-être des pauvres ou aux richesses de la population?

Dans son désir d'en arriver à une décision équitable, l'évêque a consulté largement le clergé, « tant afin de nous conformer

au sentiment du plus grand nombre, que pour pressentir, par ce moyen, les dispositions du peuple des différentes paroisses sur l'objet en question ». Une très grande diversité règne dans les réponses qu'il a reçues. D'un côté s'est manifesté une volonté certaine de conserver quelques fêtes, mais de l'autre en même temps « un véritable désir d'accorder quelque chose aux instances qui nous avaient été faites » : épargner aux profanateurs les occasions de pécher et « procurer quelque soulagement aux familles indigentes auxquelles on ne saurait contester que dans ces années de misère, plusieurs jours consécutifs de fêtes ne peuvent manquer de porter préjudice », ont constitué la matière de la plupart des réponses.

Après avoir bien étudié ces lettres, pesé le pour et le contre, Mgr Hubert a pris une décision; il s'est arrêté à « conserver tous les offices et toute la célébrité des jours de Fêtes, et à permettre que dans un nombre d'icelles, chacun eut la liberté de vaquer à ses occupations ordinaires ». En un mot, les prêtres célébreront dans les églises les fêtes accoutumées, de la façon ordinaire; mais « par égard pour les besoins des familles dont la subsistance dépend d'un travail journalier, et afin que les habitants des villes et des campagnes puissent, en sûreté de conscience, vaquer à leurs travaux nécessaires, nous accordons, par les présentes, une permission générale aux fidèles de ce diocèse, de travailler les jours de Fêtes qui ne tomberont point le dimanche ». Seules, les fêtes suivantes échappent à cette suppression : Noël, l'Epiphanie, l'Annonciation, la Fête-Dieu, la Toussaint, la Conception de la Sainte-Vierge; celles-ci demeureront « toutes d'obligation comme par le passé ». Toutefois, les pasteurs inviteront de façon toute particulière les fidèles qui le peuvent à assister aux offices ordinaires, les jours des fêtes supprimées; puis « les solennités resteront attachées aux Dimanches où elles ont été fixées par le mandement de Monseigneur de Pontbriand du 24 novembre 1744 ». Et suit une liste de dix-huit fêtes dont la solennité est ainsi remise au dimanche.

Cependant, Mgr Hubert n'était pas complètement rassuré sur

ce que l'on peut appeler la légalité ecclésiastique de certains détails de son mandement. Voilà ce qu'il révèle à ses ouailles dans un autre mandement du mois d'octobre 1793. Hanté par le désir de conserver soigneusement la foi dans son diocèse, d'y maintenir la morale et la discipline, il a soumis sa première décision à l'examen et aux critiques des congrégations romaines. Le Saint-Siège a approuvé les motifs qui avaient inspiré le pasteur de Québec. Mais son approbation n'a pas couvert tous les détails de la réforme. Ayant maintenant reçu le décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, Mgr Hubert révoque son propre mandement, en tous ses articles, et il y substitue les dispositions définitives qui ont été élaborées par la plus haute autorité catholique, mais qui ne diffèrent pas essentiellement des dispositions primitives. Toutes les fêtes accoutumées continueront à être célébrées dans les églises par la Messe, les Vêpres, le prône, le catéchisme, les autres offices habituels, comme par le passé; seules, les fêtes suivantes demeurent d'obligation : Noël, la Circconcision, l'Épiphanie, l'Annonciation quand elle tombe le 25 mars, l'Ascension, la fête du Saint-Sacrement, celle des apôtres Pierre et Paul. Encore en vertu du même décret, l'Évêque accorde « aux fidèles de ce diocèse une permission générale de vaquer à leurs travaux ordinaires, le lundi et le mardi de Pâques et de la Pentecôte, le jour de l'octave de la Fête-Dieu, le jour de Saint Etienne et de Saint Jean l'Évangéliste lorsque ces deux fêtes ne tomberont pas le dimanche, et le jour de la Fête patronale de la paroisse où ils se trouveront »; à moins encore naturellement que cette fête ne tombe le dimanche. Enfin même invitation sera faite aux fidèles d'assister aux offices pendant les fêtes supprimées.

Une grande solennité du monde catholique et des fêtes mineures avaient failli être englobées dans cette réforme; l'article XIII se lisait en effet comme suit : « Nous sommes toujours dans la disposition de supprimer totalement, au moins pour quelques années, la Messe de Minuit et la fête du Saint Patron dans les paroisses où nous serions informés par Mrs les curés ou par nous-même, qu'elles sont

plus propres à scandaliser qu'à édifier ». Donné plus d'une fois, l'avertissement n'eut pas d'effet quant à la messe de Minuit; la menace obtint tous les effets désirés. Aujourd'hui encore, dans les campagnes canadiennes, la Minuit est un modèle de ferveur, de recueillement, de dévotion, de piété; moins que les autres fêtes, elle a été contaminée par les dissipations, les visites, les superfétations profanes; elle a conservé une physionomie religieuse intégrale. Mais aujourd'hui moins qu'hier. Car les villes ont déjà étendu dans les campagnes les tentacules de leur influence néfaste; après avoir subi l'influence américaine et anglaise, elles mettent à la mode un Noël pendant lequel les cadeaux se donnent ou s'échangent, les souhaits s'envoient ou se reçoivent, les visites réciproques se font, les célébrations les plus profanes se produisent. Ainsi l'ancienne sobriété, l'ancienne pureté de la fête se perdent; l'aire dans laquelle elle luit, avec son ancien éclat, va se rapetissant chaque jour. A moins de réaction énergique, elle attirera de nouveau les anciennes menaces.

Ces mandements nous rappellent aussi quelques célébrations dont on connaît très peu le caractère intime, malgré qu'elles aient eu dans le temps beaucoup de vogue et d'éclat. Il s'agit des fêtes patronales de paroisses dont vient de parler brièvement Mgr Hubert, et qui seront en 1810 l'objet des foudres de Mgr Plessis. Remontaient-elles à l'origine du Christianisme? S'accompagnaient-elles pendant un certain temps de représentations théâtrales qui mettaient en oeuvre la biographie du saint, ses vertus, ses actions d'éclat? Y jouait-on des mystères? Se sont-elles revêtues au Canada d'un appareil particulier? Avaient-elles du pittoresque, de la naïveté? Quoiqu'il en soit, elles déplurent assez vite aux évêques qui, même avant la Conquête, intervinrent avec énergie. Mgr Plessis nous en révèle quelques détails dans son mandement de 1809 : « Depuis longtemps . . . les désordres introduits à l'occasion des Fêtes patronales des paroisses, sont devenus pour vos évêques un objet d'amertume et de sollicitude, comme vous pouvez en juger par les divers moyens qu'ils ont mis en oeuvre pour y remédier. Ces jours vénérables, destinés par leur

première institution à nourrir la piété et la sainte joie des fidèles . . . sont devenus, par le malheur des temps, des jours de tristesse et de deuil pour la religion, des jours de promenades et de débauches, des jours de querelles et d'ivrognerie, des jours de blasphèmes et de batailles, dont la plupart d'entre vous ont entendu les affligeants récits, lorsqu'ils n'en ont pas été personnellement témoins. Nos illustres prédécesseurs ont essayé de toute manière de prévenir ces désordres », soit en les célébrant dans des saisons moins favorables à ces excès, soit le dimanche suivant. Mais ces mesures n'ont pas guéri le mal.

Du jour où il est monté sur le siège épiscopal, Mgr Plessis a commencé à recevoir des remontrances. Les curés lui ont adressé leurs plaintes. Au cours de ses visites pastorales, l'évêque a tenu son enquête, recueilli des renseignements. Ni les uns, ni les autres n'ont été favorables. Aussi, dit-il, « nous avons ordonné la suppression totale de la fête du Patron dans une vingtaine de paroisses, comme le seul remède qui put y arrêter efficacement le mal ». Alors une autre difficulté s'est présentée : la jalousie entre paroisses qui avaient conservé l'ancien privilège et celles qui l'avaient perdu; et nombre d'âmes ont trouvé là un nouvel objet de désolation.

Mgr Plessis a imaginé ensuite la solution suivante : placer toutes les paroisses sur le même pied, en renvoyant toutes les fêtes patronales de paroisses à « un même jour de l'année ». Ainsi, on ne laisserait plus « de prétexte aux mauvais chrétiens de courir d'une fête de paroisse à l'autre, et . . . la piété des fidèles serait satisfaite de pouvoir, à une époque fixe », honorer le saint qui lui a été donné comme protecteur. Soumis aux curés, ce projet de règlement a rencontré la plus chaude approbation. Le Saint-Siège a bien voulu l'approuver ensuite et l'accepter « par un Indult du mois de février 1810 » dont les dispositions se retrouvent dans le mandement. A partir donc de l'année 1811, et pendant trois années consécutives, chaque curé fera en substance l'annonce suivante le dimanche, ou bien le jour de la fête qui précédera la fête du patron de la paroisse: en vertu du mandement de l'évêque de Québec, daté le 22 décembre

1810, la fête du patron ne sera pas célébrée à la date ordinaire, « mais transférée, avec toute la solennité qui l'accompagne, de même que toutes les fêtes patronales de paroisses, au premier dimanche après la Toussaint ». Sans aucun doute l'évêque avait pensé que le voisinage de la Toussaint et du jour des Morts imposerait plus de tenue aux fidèles et saurait contenir dans de justes limites les manifestations de joie.

Dans le même temps, l'évêque prenait d'autres précautions pour bien tuer à tout jamais l'ancienne coutume. Défense est faite, en effet, de célébrer ce jour-là « aucun office public, pas même de chanter une messe de dévotion qui serait demandée, soit par la paroisse, soit par des particuliers ». Si la fête patronale coïncidait avec une fête d'obligation, le curé devait avertir ses paroissiens que ce jour ne comportait plus la fête particulière de la paroisse; si elle tombait un dimanche, le curé devait dire qu'elle était remise au premier dimanche après la Toussaint. En un mot, les autorités ecclésiastiques avaient décidé d'en finir une fois pour toutes avec les fêtes patronales de paroisses et d'en détruire jusqu'aux moindres vestiges. Et elles ont si bien réussi que personne n'en conserverait le souvenir, si des historiens curieux ne relisaient parfois les anciens écrits.

C'est naturellement avec un peu de scepticisme que l'époque moderne relira ces accusations contre les mœurs d'un autre âge. Nos ancêtres ont-ils été condamnés en vertu d'un code de morale beaucoup plus sévère et plus strict que le nôtre? C'est possible. Toutefois les évêques étaient les meilleurs juges en la matière. Les abus signalés indiquaient certainement une diminution de la ferveur, un affaiblissement du sens religieux. La foi existait encore, mais à un degré moindre; elle avait perdu quelques degrés de son intensité et de sa chaleur primitives.

Ces mandements prêtent à quelques observations. Aujourd'hui, on imagine quel regain de ferveur pourrait produire les fêtes patronales de paroisses si l'on y représentait par exemple quelque mystère à la Ghéon? Si on leur donnait quelque solide armature de foi et

d'art? Quel « jeu » d'une édifiante beauté ne pourrait pas donner la biographie de sainte Geneviève, ou de saint Germain, ou de saint Jacques? Est-ce un rêve impossible? D'autre part, il faut aussi signaler avec quelle abondance notre époque moderne revient, non pas aux fêtes chômées, mais aux jours chômés tout simplement. Nous assistons dans ce domaine à une floraison qui laisse loin derrière elle celle des fêtes religieuses dont parlent les mandements. On introduit continuellement dans les calendriers des fêtes du roi et de la reine, de l'empire et du pays, de la municipalité et de l'armistice ou plutôt des armistices et des actions de grâces pour les fins de guerres. Peu à peu, le chômage du samedi fait tache d'huile et s'implante partout; d'un coup, c'est cinquante-deux jours par année qui s'ajoutent à la série. L'économie des nations peut supporter, paraît-il, ces pertes de travail. S'en prendrait-on comme autrefois à la religion et l'accuserait-on d'obscurantisme s'il s'agissait de fêtes religieuses au lieu de fêtes laïques? Mais celles-ci, rien ne les relève, rien ne les humanise, aucune préoccupation spirituelle ne les accompagne. Personne n'assiste dans la journée à aucun rappel de vertus à imiter, de pénitence à accomplir, de salut à gagner. Deux mots les caractérisent: distractions et repos physique. Aucun levain n'anime cette pâte.

Un autre mandement, de l'année 1844 celui-là, enregistre aussi une importante modification dans les mœurs canadiennes. D'une façon générale, tous savent combien le jeûne en carême et hors du carême était dur autrefois et combien il s'est mitigé avec le temps. C'est dans la première partie du dix-neuvième siècle qu'un mouvement se dessine dans notre province en faveur d'une modération à apporter dans les vieilles pratiques. Si l'on en croit une circulaire de Mgr Signay, datée le 24 septembre 1843, le projet de réforme aurait pris naissance dans le diocèse de Montréal. « Informé, y pouvait-on lire, par Mgr l'Evêque de Montréal, de la nécessité où il se trouve de solliciter auprès du Saint-Siège, pour son diocèse, quelque adoucissement au jeûne prescrit par l'Eglise, ainsi que la dispense de l'abstinence pour certains jours du carême et du reste de l'année, il

m'a semblé difficile de ne pas demander la même chose pour le diocèse de Québec ».

Dans le diocèse de Montréal, les catholiques invoquent deux grandes raisons. Tout d'abord, ils ont des rapports fréquents avec les catholiques du Haut-Canada ou des Etats-Unis, pays dans lesquels les règlements relatifs au jeûne et à l'abstinence sont beaucoup moins sévères que dans le Bas-Canada; alors, ils protestent contre le surcroît de pénitence qui leur est imposé. En second lieu, ils ont à faire face à la difficulté, et dans bien des cas, à l'impossibilité de se procurer les aliments maigres nécessaires et d'observer le jeûne en perfection. Consultés par leur évêque, presque tous les curés de la région de Montréal lui ont conseillé de réclamer des changements aux règlements en vigueur.

Ces raisons qu'expose l'évêque de Montréal existent, mais à un degré moindre, dans le diocèse de Québec. Toutefois, si les catholiques de Montréal obtiennent gain de cause, ceux de Québec se sentiront lésés et ils demanderont tout de suite les mêmes privilèges.

Saisi de l'affaire, Mgr Signay a voulu, lui aussi, consulter les curés de son diocèse. Sauf une exception, ceux-ci ont répondu qu'ils étaient favorables à un adoucissement des anciens règlements et « qu'il leur paraît important que cette demande soit faite sans délai par les évêques des deux diocèses ». Encore incomplètement gagné à la cause, Mgr Signay provoque une seconde consultation car il veut être sûr de l'assentiment de son clergé.

Les curés du diocèse de Québec ne changent certainement pas d'opinion; à la fin de l'année 1844, leur évêque annonce en effet par mandement spécial aux fidèles et au clergé, qu'il a obtenu du Saint-Siège en juillet dernier un Indult accordant des dispenses importantes aux lois du jeûne. Voici ce qu'il déclare après avoir tracé un court exposé historique : « C'est ainsi que les jeûnes qui autrefois étaient plus multipliés, et qui se prolongeaient jusqu'au soir, devinrent plus tard moins fréquents, et ne furent plus continués au-delà de l'heure de midi. De nos jours, les rapports fréquents des catho-

liques avec les protestants, le dépérissement des santés, peut-être même l'affaiblissement de la foi, ont nécessité des nouveaux adoucissements . . . ; en sorte que dans la plupart des contrées de l'Europe, le nombre des jeûnes a été restreint . . . et que l'usage de la viande y a été permis à certains jours de l'année et même du carême où jusqu'alors il était étroitement défendu. Depuis quelques années, les mêmes adoucissements ont été introduits dans les diocèses des Etats-Unis, et dans ceux de la ci-devant province du Haut-Canada . . . » C'est avec beaucoup de peine et de regret que l'évêque de Québec a sollicité les mêmes concessions : « Nous nous réjouissions de voir la loi du jeûne et de l'abstinence s'observer dans le pays avec un zèle d'autant plus digne d'éloges qu'il semblait s'éteindre dans d'autres contrées plus favorisées des dons de la nature ». Qui n'aurait été édifié du zèle des Canadiens à rester fidèles aux anciennes observances? Mgr Signay n'a demandé des modifications qu'après avoir été persuadé du bien fondé des raisons qu'on lui apportait : « Nous savons, en effet, que dans nos campagnes, il est peu de familles qui soient en état de se procurer des aliments maigres; que cette difficulté se fait sentir davantage parmi le grand nombre d'hommes employés à exploiter les bois de nos forêts, et que bien d'autres encore sont incapables d'observer sur cet article la loi de l'Eglise, à moins d'altérer notablement leur santé ».

Pour les raisons énumérées précédemment, l'évêque de Québec a demandé et obtenu les dispenses nécessaires. A l'avenir, les catholiques du diocèse pourront donc faire gras tous les dimanches du carême, sauf le dimanche des Rameaux; les lundis, mardis et jeudis du carême, mais à un seul repas; tous les samedis de l'année, sauf ceux du carême; le jour de la Saint-Marc, s'il ne tombe pas un vendredi, et pendant les trois jours que durent les Rogations. Enfin, quelques autres jours de jeûne sont déplacés.

Cependant, l'évêque de Québec se hâte aussitôt de rappeler « que ces changements ne nous dispensent point de satisfaire à la justice divine, par la mortification des sens et par la prière; que si

l'Eglise daigne ainsi compatir à notre faiblesse, il n'en est pas moins vrai que, suivant la doctrine dont elle est la dépositaire, la pénitence et la prière sont indispensables pour obtenir la grâce du salut . . . »

Ainsi s'atténuait la robuste rigueur des anciens carêmes. Et pour de légitimes raisons sans aucun doute. Ceux qui ont recueilli des témoignages d'autrefois, savent que le ravitaillement en aliments maigres était par exemple d'une difficulté inouïe; à cette époque qui ne connaissait ni les chemins de fer, ni les camions, ni la réfrigération, il entraîne de longs et parfois d'inutiles voyages.

Les historiens qui étudieront un jour le choc des événements de la Révolution française sur le catholicisme ou la mentalité de nos ancêtres, resteront stupéfiés devant l'ampleur des réactions qu'ils découvriront. C'est peut-être dans les mandements des évêques de Québec qui reflètent les sentiments de la population, qu'ils trouveront les meilleurs matériaux. Quelques-uns ont déjà abordé, esquissé ce vaste sujet, ils l'ont même pénétré jusqu'à la moëlle dans certaines de ses parties, mais il manque un traité compréhensif et complet.

L'une des plus importantes évolutions de la pensée nationale s'inscrit certainement dans le cours de ces années sombres et de l'aventure napoléonienne qui les suivit. Mais la saisir, la dessiner avec exactitude, l'exprimer en toutes ses nuances, exigerait de longs travaux et des recherches patientes. Comment ne pas établir tout d'abord l'état du catholicisme canadien sur lequel viennent frapper, à partir de 1789, les faits révolutionnaires qui se précipiteront pendant vingt ans? De quelle façon, par quels intermédiaires nos ancêtres les apprirent-ils? Par qui leur furent-ils commentés ou expliqués en ces jours de bouleversement où les journaux manquaient presque complètement? Une propagande s'exerça-t-elle dans la communication des nouvelles? Celles-ci furent-elles copieuses ou rares, impartiales ou colorées, fragmentaires ou continues? Atteignaient-elles tout le public ou seulement une élite? Furent-elles suffisantes pour asseoir dans tous les cas un jugement solide?

Voilà bien des questions qui appellent des réponses. Il s'en

posera nombre d'autres en cours de route. Et il ne faudra pas oublier d'avoir toujours en mémoire, année après année, les éphémérides terribles de la Révolution.

Le temps semble venu d'aborder ce problème. Il s'est écoulé tant d'années depuis la Terreur que nous pouvons pénétrer avec sérénité dans ces archives. Pour y comprendre exactement quoi? A n'en pas douter, une modification totale de notre attitude envers la France, changement éclos doucement en ces heures et qui est demeuré subtil, profond, indestructible dans les esprits; un changement fondamental de notre attitude envers l'Angleterre qui, lui aussi, subsiste depuis ces temps lointains; un développement brusque de la mentalité de notre peuple qui, comme un adolescent définitivement livré à lui-même, sans plus d'espoir de secours, a commencé dès ce jour à ne plus compter sur personne, et a entrepris de livrer lui-même les durs combats de son existence. Durant cette période tragique, les Français laissés au Canada en 1760 sont devenus proprement, semble-t-il, des Canadiens français, ils ont atteint leur majorité, ils ont cessé d'être des dépendants, ou encore des coloniaux.

Toutefois, en attendant que la lumière soit portée dans tous les recoins de cette période, il importe de ne pas tirer trop de conclusions et de verser, tout au plus, des documents au dossier. Sans trop s'étonner des importantes déclarations que l'on y trouvera. Notant que possibles, presque naturelles après 1800, elles auraient probablement excité des tempêtes avant 1789. Et se souvenant toujours de la guillotine, des massacres, de la déesse Raison, du régicide, de la constitution civile du clergé, de la proscription des prêtres.

Voici, par exemple, un mandement de Mgr Pierre Denaut rendu public durant l'année 1802. Une courte période de paix vient de s'ouvrir en Europe, le monde jouit d'un peu de tranquillité. Alors le prélat canadien croit qu'il faut en remercier le ciel et c'est pourquoi il s'adresse solennellement à ses ouailles : « Depuis longtemps, dit-il . . . le feu de la discorde consumait les plus belles contrées de l'Europe et avait étendu ses ravages sur presque toutes les contrées

du globe. Le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre avait été obligé par la droiture de ses principes, aussi bien que par la nécessité des circonstances, de s'armer contre une nation puissante dont les agents coupables n'aspiraient alors à rien moins qu'à la destruction de tous les trônes et de tous les autels. La religion et l'humanité confondaient leurs larmes avec le sang des martyrs, victimes innocentes d'une révolution antichrétienne pour obtenir du ciel le pardon de tant de crimes, sans oser espérer encore de longtemps la fin de leurs soupirs ». Une horreur pour les hérésies, les excès de la Révolution française, se marque nettement dans les phrases précédentes; mais elle est indiquée avec plus de véhémence encore et plus d'acuité dans celles qui vont suivre. Contemplant le spectacle qu'offre le monde chaotique d'alors, Monseigneur Denaut constate qu'après « neuf ans d'une guerre sanglante et opiniâtre, le Dieu des armées a cessé de répandre dans le monde chrétien le calice de la vengeance, et s'est souvenu de ses anciennes miséricordes . . . » Il a écouté les prières des fidèles et les supplications des infortunés. C'est pourquoi « des nations belliqueuses dont les différends semblaient devoir être éternels, dont les intérêts paraissaient inconciliables, dont les principes étaient si opposés, se sont réunies à sa voix . . . »; elles ont conclu des traités de paix. Et maintenant, affirme l'évêque, « nous pouvons espérer de voir reflourir la religion et les bonnes mœurs . . . », puis, pour bien montrer jusqu'à quel point extrême la Révolution a poussé les catholiques du Canada, il poursuit ainsi : nous pouvons nous réjouir de cette « paix glorieuse qui a assuré l'indépendance et la prospérité de la Grande-Bretagne, et qui a étendu sa gloire et ses possessions dans les deux hémisphères »; et qui, de plus, est « favorable à cette province en particulier puisqu'elle cimente de plus en plus notre union avec la mère-patrie et qu'elle n'est qu'une prolongation des jours heureux que nous avons coulés sous son empire dans un temps où le reste des hommes partageait les horreurs des dissensions civiles et étrangères. Car le Seigneur n'en a pas usé envers nous comme il a fait envers les autres

peuples : « Non fecit taliter omni nationi . . . »; et si l'univers entier doit éclater en sentiments de reconnaissance envers Dieu pour le bienfait de la paix, quelles actions de grâces les Canadiens ne doivent-ils pas lui rendre pour leur en avoir fait goûter les douceurs au sein même de la guerre, lorsque toutes les nations de la terre s'élevaient les unes contre les autres, et semblaient marcher à leur destruction? Et, par quel titre avons-nous donc mérité cette protection spéciale du Tout-Puissant? Comment pouvions-nous nous flatter d'avoir acquis des droits à cette distinction glorieuse lorsque nous voyons l'irrégulation et le libertinage qui ont attiré sur tant de peuples la colère du Très-Haut, faire parmi nous des progrès si rapides et si effrayants? Ah! n'en doutons pas, chrétiens, c'est à l'intercession puissante des Saints protecteurs de ce diocèse, c'est aux vertus des premiers habitants de cette colonie qui était autrefois la terre des Saints; c'est surtout à la tendresse inépuisable du Père des miséricordes que nous sommes redevables de ces grâces de prédilection. . . »

N'en doutons pas : Mgr Denaut était comme nous d'origine française; certaines phrases ont dû trembler longtemps au bout de sa plume, comme des gouttes d'encre, avant d'en tomber, pétries de souffrance. Toutefois, il est certain que le traité de Paris évite au Canada la Révolution française, les guerres révolutionnaires, celles de l'empire, les persécutions religieuses, enfin tous les bouleversements sanglants dont le rappel stupéfie. Personne ne peut prévoir exactement quel aurait été le sort des Canadiens dans une tourmente pareille. Toutefois, les suppositions que l'on peut édifier ne paraissent pas rassurantes. Une telle éventualité alarme. On comprend bien que nos ancêtres aient eu l'impression d'échapper de justesse à des événements sanglants et terrifiants. Leur foi demeurerait sauve, leur clergé n'était pas proscrit, aucune partie de la population n'était victime des déments révolutionnaires, la guillotine ne s'était pas élevée sur leurs places publiques. D'autre part, cette paix prolongée permettait au rameau français du Canada de vivre pendant quelques décades une vie végétative, de s'enraciner solidement dans le sol, de

devenir assez robuste pour supporter les tempêtes du lendemain. Que tous ces bienfaits aient comporté dans le même temps des conséquences moins heureuses, qui le niera? La sève, par exemple, de la civilisation française cesse de couler avec abondance dans toute la civilisation canadienne qui perd de la vitalité, qui se dessèche dangereusement et qui pendant des décades et des décades, ne produira ni fleurs ni fruits.

Mais l'évêque de Québec, comme il faut s'y attendre, a les yeux d'abord fixés sur les intérêts de la religion qui transcendent tous les autres. Et c'est pourquoi sans doute il écrit les phrases suivantes qui rappellent des controverses contemporaines : « Mais en louant les bontés du Seigneur, n'oublions jamais qu'après lui, nous devons cette longue suite de prospérités au monarque bienfaiteur qui nous gouverne, à la nation généreuse qui nous protège; n'oublions jamais que tandis que nous jouissions dans nos foyers de la sécurité la plus parfaite, le sang britannique coulait sur les champs de bataille pour conserver nos jours; que tandis que nous recueillions paisiblement les fruits de nos moissons et les richesses de notre commerce, les trésors de la mère-patrie s'épuisaient pour garantir nos propriétés; n'oublions jamais des bienfaits si signalés; et que nos vœux les plus ardents pour notre auguste souverain se mêlent aux actions de grâces que nous rendrons à Dieu pour le don précieux de la paix. »

Ces considérations peuvent être l'objet d'une analyse serrée. Pour le moment, qu'il suffise de les enregistrer comme l'opinion d'un esprit très élevé, très clair, très sincère, très ferme. Car elles nous aident à comprendre mieux la réaction puissante qu'excita chez nous la Révolution française. A mieux distinguer aussi la crainte qu'éprouva le clergé de voir les idées et les principes révolutionnaires se répandre parmi les fidèles.

Mgr Octave Plessis revient amplement sur la même matière dans un mandement célèbre de l'année 1810. Un grand événement lui en fournit l'occasion. Les dernières lettres d'Europe, dit le pré-

lat, ne permettent plus de douter de l'emprisonnement du Pape à Savone en Italie. « C'est après avoir été injustement et ignominieusement dépouillé de ses Etats, dit le mandement, séparé, malgré ses protestations, du collège des Cardinaux . . . ; après s'être vu enlever les archives de l'Eglise romaine et avoir longtemps erré de ville en ville, que le Souverain Pontife est enfin rélégué, au moins depuis neuf mois, dans cette prison, sans aucune consolation humaine, privé, comme on nous l'assure, de l'assistance même de ses domestiques et réduit à la même ration que les autres prisonniers de toute description qui partagent sa misère ». Et pour quel motif subit-il cet affront? « Il est persécuté pour la justice », dit Mgr Plessis. Le monde entier, ajoute-t-il, connaît les sacrifices qu'a faits le Pape pour ramener la France révolutionnaire dans le giron de l'orthodoxie; aussitôt qu'il l'a pu, il a entamé des négociations avec le gouvernement français; il a dépêché à Paris un légat chargé de l'application des principales clauses du Concordat; « bravant tous les dangers et toutes les craintes humaines », il s'est rendu lui-même en France pour le couronnement de l'Empereur. Mais celui-ci n'a manifesté aucune reconnaissance pour un voyage entrepris à sa demande, dans l'intention de favoriser ses intérêts. Il a voulu contraindre l'Etat pontifical à fermer ses ports aux navires des ennemis de la France et le mettre dans l'obligation de « se déclarer l'ennemi de toutes les nations auxquelles la France trouverait bon de faire la guerre ». Le Pape a refusé. Et « voilà les prétextes dont l'ambitieux conquérant s'est servi pour le dépouiller sans ménagement et sans respect pour sa dignité . . . La main perfide qui venait de renverser les trônes de Naples et d'Etrurie et qui préparait le même sort à ceux d'Espagne et de Portugal, a osé, par un attentat sacrilège, se porter aussi sur la Chaire de S. Pierre ».

L'évêque de Québec affirme alors à ses ouailles que le Pape demeure, malgré son emprisonnement, le chef de l'Eglise universelle et que la Chaire apostolique ne sera pas détruite. Et il écrit les phrases suivantes : « Aussi, quoique par une protection spéciale du ciel,

nous soyons, dans cette partie du monde, à l'abri des fléaux qui désolent ailleurs l'Eglise de Jésus-Christ; quoique, par la bienfaisance et la saine politique du Gouvernement sous lequel la Providence nous a placés, la Religion sainte que nous professons, jouisse dans cette heureuse contrée de tout le respect et l'éclat extérieur que l'on peut raisonnablement attendre; nous n'en devons pas prendre moins d'intérêt aux souffrances de nos frères absents . . . »

De loin et sans entrer dans les détails, il semble que l'aventure napoléonienne ait pu appeler au Canada un jugement tout autre que la Révolution française; les deux régimes eurent des caractéristiques bien différentes. Pourquoi n'en fut-il pas ainsi? Pourquoi l'un et l'autre furent-ils confondus à la fin dans la même vindicte publique? C'est un problème que pourront un jour éclairer nos historiens. Mais en attendant leurs travaux, il paraît évident que l'emprisonnement du Pape par Napoléon et les attaques contre des pays catholiques comme l'Espagne, ont joué un grand rôle.

Que la Révolution et l'empire napoléonien soient condamnés en bloc, c'est ce qui s'étale dans un autre mandement de Mgr Plessis de la fin du mois d'octobre 1812. La guerre a enfin rejoint le Canada; depuis quatre mois l'Angleterre et les Etats-Unis sont aux prises. Engagés dans l'engrenage, les Canadiens viennent de remporter de brillants succès entre Niagara et Fort-Erié. Tous espèrent des succès semblables si les hostilités s'étendent au Bas-Canada; car l'armée est bien organisée, un peuple entier brûle « du désir de se lever en masse pour donner des preuves de sa fidélité et de son courage »; de plus, le général est actif, condescendant, expérimenté.

Mais voici que brusquement l'évêque de Québec élargit le champ de sa vision, qu'il embrasse d'un coup d'oeil la vaste scène mondiale où Napoléon livre les dures victoires qui épuisent la France, et qu'il écrit des phrases qui retentiront continuellement dans notre histoire avec leur son douloureux; des phrases qui mieux encore que celles de Mgr Denaut, feront mal à jamais comme si elles prononçaient un déchirement qui ne se raccommode plus. Elles sont

parmi notre population catholique et française, comme la fleur vénéneuse et terrible de la Révolution de 1789 et de certains aspects de l'empire napoléonien. Les voici : « Peut-être . . . qu'à nulle époque avant celle-ci, vous n'avez senti, comme vous le faites, combien la Divine Providence a été libérale envers vous, lorsqu'elle a permis que vous devinssiez sujets d'un Gouvernement protecteur de votre sûreté, de votre religion, de vos fortunes; d'un gouvernement qui seul a su maintenir son honneur et sa gloire au milieu des débris de tous les autres; d'un gouvernement auprès duquel les peuples opprimés, les Souverains détrônés, les victimes sans nombre de l'ambition et de la perfidie d'un conquérant insatiable, viennent chercher un asile et des moyens de recouvrer leur liberté ravie ou de défendre le peu qui leur reste. C'est dans le sein de ce Gouvernement paternel que vous vivez; c'est par ses ordres que vous courez aux armes avec une ardeur presque sans exemple; c'est de ses officiers que vous apprenez les exercices militaires; c'est sous ses drapeaux que vous deviendrez invincibles ».

Dans d'autres paragraphes encore, Mgr Plessis englobe dans la même condamnation Révolution et empire. Et d'une façon que l'on pourrait qualifier d'inconsciente, tant elle semble naturelle, tant les faits de l'un et de l'autre régime semblent intimement mêlés dans son esprit. « S'il nous fallait cependant, dit-il, quelque motif ultérieur d'affection et de confiance au Gouvernement Britannique, nous vous inviterions à jeter les yeux sur le Portugal et l'Espagne. Ces deux royaumes presque anéantis par une invasion perfide, ont appelé l'Angleterre à leur secours. Elle n'a épargné ni soins, ni troupes, ni flottes, ni argent pour leur délivrance. Elle a mis à la tête des forces combinées un des plus habiles généraux du monde, lequel, après avoir lassé et harcelé, pendant trois ans, l'armée française, s'est dernièrement couvert de gloire dans la mémorable bataille de Salamanque, a mis l'ennemi dans une déroute complète et le poursuit encore, sans que l'on puisse calculer jusqu'où s'étendront les fruits prodigieux de cette victoire ». Poursuivant dans la même veine,

l'évêque de Québec donne soudain l'explication de son attitude. Les Canadiens, dit-il, doivent rendre d'amples actions de grâces à Dieu, distinguer dans ces faits la main de la Providence relevant les faibles, abaissant les orgueilleux, « *récompensant la Grande-Bretagne de sa juste horreur pour les principes de la révolution française, source malheureuse d'où ont découlé tous les maux qui, depuis vingt-deux ans, désolent l'ancien et le nouveau monde et qui menacent enfin de s'étendre jusqu'à nous* ».

Cette dernière phrase, semble-t-il, est plus révélatrice que toutes les autres que contiennent ces mandements. On peut discuter de l'horreur de la Grande-Bretagne pour les principes de la révolution française, mais on ne peut pas discuter sur l'horreur éprouvée par le clergé, et probablement par la grande majorité des ouailles du vaste diocèse de Québec. C'est ce qui semble indubitable.

Qu'est-il besoin de pousser plus avant pour saisir l'influence formidable de la Révolution française sur l'histoire du Canada? Elle conduit le groupe français à un carrefour. L'une des voies qu'il peut suivre, l'un des destins toujours possibles pour lui dans un monde en ébullition, — le retour, le rattachement à la France, — passe pour ainsi dire pour lui en dehors du domaine des possibilités et des rêves. N'importe quel événement pourra survenir et il ne pensera même plus à cette solution vers laquelle, quelques années plus tôt, tous les esprits se seraient précipités. Aux heures les plus misérables de son existence, vers 1837 ou 1840, il songera à une république canadienne-française, ou simplement canadienne, mais l'idée ne lui viendra pas d'un Canada, ou bien d'un Canada français redevenant partie intégrante ou colonie de la France. La Révolution avait tué cette solution. Dans un sens, ce fait était presque aussi important que la Conquête. Un fossé infranchissable venait de se creuser entre les deux groupes. Et c'est de ce jour, semble-t-il, que le Canadien français ne compta plus que sur lui-même.

Mais encore une fois, il serait imprudent de généraliser et de

tirer des conclusions trop vastes sans conduire toute une vaste enquête sur cette période encore entourée de mystère et d'inconnu.

Au mois d'avril 1813, l'évêque de Québec reviendra brièvement sur la même question. Il parlera tout d'abord de l'enthousiasme avec lequel les Canadiens se sont enrôlés pour la défense de leur pays : « Empressement à laisser vos foyers, zèle des pères de famille à envoyer leurs enfants aux bataillons qui leur étaient assignés, promptitude étonnante à acquérir l'habitude des exercices militaires, impatience remarquable d'aller au combat . . . tant d'heureuses dispositions faisaient tout ensemble l'éloge de votre religion et de votre loyauté ». Les succès militaires ont récompensé tant d'ardeur. Mgr Plessis ajoute alors quelques mots à propos du conflit mondial : « Si de cette partie du monde nous portons nos regards au delà des mers, nous apercevrons l'Europe commençant enfin à se rassurer contre les entreprises gigantesques du dévastateur qui avait conjuré sa ruine » ; plusieurs pays du Nord se sont enfin ralliés à l'Angleterre et c'est une « preuve de leur retour à une politique plus saine ». Le seul choix du mot « dévastateur », pour qualifier Napoléon, peut indiquer dans quel sens l'opinion soufflait chez nous et à quelle source principale elle s'alimentait.

Comme on le voit, les mandements touchent par certains côtés à la grande histoire du Canada. Par d'autres, ils contribuent à l'histoire des moeurs, ou bien encore à l'histoire de la foi. Qui ne serait tenté de parler par exemple des belles pages qu'ils contiennent au sujet de la propagation de la foi. A l'époque même ou la rébellion de 1837 se préparait dans notre province, l'évêque de Québec s'occupait de cet important sujet. Après avoir brièvement rappelé la gloire des missions de la Nouvelle-France, ses martyrs, leurs travaux d'une rudesse sans exemple, Mgr Signay ajoute ce qui suit : « Mais ce qui fait naître un souvenir bien douloureux . . . c'est qu'aujourd'hui il reste à peine quelques vestiges des belles et intéressantes missions qui furent fondées en divers endroits par les soins de ces hommes apostoliques. Ces pieux établissements furent pour la plupart aban-

donnés lors de l'extinction de l'ordre des Jésuites qui en étaient spécialement chargés, et aussi à raison du petit nombre de prêtres auquel, depuis cette époque, ce vaste diocèse se trouva longtemps réduit. Par suite de ces événements, un grand nombre de sauvages qui lors étaient devenus chrétiens, étant privés de tous moyens d'instruction, retombèrent dans l'infidélité, ou ne conservèrent du christianisme que le baptême » ; quant aux autres, il n'eurent aucune occasion de se convertir. « Ce n'est que depuis quelques années, que des circonstances admirablement ménagées par la providence, ont fourni à deux de nos illustres prédécesseurs les moyens de faire participer un certain nombre de ces sauvages infidèles à la connaissance des mystères de notre sainte religion ; et aujourd'hui, les rapports que nous recevons des parties de notre diocèse les plus reculées vers le nord, nous procurent la douce consolation de vous informer que de nouvelles et nombreuses tribus de sauvages, font paraître le plus grand désir de recevoir le don précieux de la foi . . . ». L'évêque veut répondre à ces désirs, satisfaire aussi les besoins pressants d'autres missions. C'est pourquoi il a sollicité du Pape la permission de créer une Société de la propagation de la foi sur le modèle de celle qui existe en France depuis 1822. Les catholiques du Québec doivent prendre en considération « les besoins immenses des missions déjà établies dans notre diocèse », puis « l'urgente nécessité d'en établir de nouvelles ». Dans le passé, leur charité a procuré des ressources substantielles « aux missions formées dans le territoire du Nord-Ouest » ; mais ces fonds vont bientôt s'épuiser ; et l'obligation s'impose en plus d'envoyer des missionnaires « dans le pays situé entre les Montagnes de Roches et la mer Pacifique ; pays qui appartient encore, au moins en partie, au diocèse de Québec ». Puis les profondeurs de la Mauricie et du Labrador n'ont pas de prêtres, les territoires de colonisation ne sont pas desservis comme il le faudrait.

La Société se fonde immédiatement. Dans une circulaire du 20 mai 1842, nous apprenons les détails suivants : « En effet l'asso-

ciation de Lyon, longtemps avant l'établissement de la nôtre, contribuait généreusement au soutien de la mission de la Rivière rouge; et c'est surtout au moyen de ses dons qu'on y a bâti une église et deux chapelles. Elle a encore continué depuis ses libéralités envers la même mission, et elle les a même étendues à celle de la Colombie. Ces deux missions absorberaient seules toutes les ressources de notre association, si celle de Lyon ne leur venait en aide ». Quelques mois plus tard, l'évêque avise ses ouailles que leur générosité autorise une entreprise importante : « Il nous est devenu possible, cette année, d'envoyer dans nos missions lointaines deux prêtres qui laisseront Québec au commencement du mois de septembre dernier. Ne pouvant se rendre à leur destination par l'intérieur du pays, ces deux zélés missionnaires n'ont pas hésité à prendre la voie de la mer ». Leur odyssée maritime occupera huit mois. « Nous ne devons pas vous laisser ignorer que les besoins de nos missions deviennent d'autant plus pressants que l'ennemi s'est introduit dans le champ du père de famille et qu'il y sème le mauvais grain ».

Cette histoire ne manque pas d'intérêt. Elle nous montre les catholiques de France démolissant, sans y prendre garde, sans y penser peut-être, partie des hautes barrières que la Révolution avait érigées entre les Français et les Canadiens français. Avec le temps d'autres facteurs adouciront aussi la première aspérité des sentiments exprimés par nos évêques.

Léo-Paul Desrosiers.